



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE

PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 14 juin 2023, Hôtel de Ville de Sierre
(18 heures)

En la présence du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 février 2023 (reçu par e-mail)**
- 3. Election d'un membre à la commission de gestion**
- 4. Election de deux membres à la commission d'édilité et d'urbanisme**
- 5. Comptes 2022 de la Commune de Sierre**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture des comptes – discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale sur les comptes 2022
- 6. Adoption du règlement du fonds Energie et climat de la Ville de Sierre**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Rapport de la commission du développement durable
 - c. Entrée en matière
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale
- 7. Divers**

Sabine REY
Présidente du Conseil général

Sabine REY

Il est 18h00, nous pouvons donc commencer. Monsieur le Président de la Ville, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. Au nom du bureau du Conseil général, je vous souhaite la bienvenue dans la Grande Salle de l'Hôtel de Ville pour le 2^{ème} plénum ordinaire de cette année 2023, avec une attention particulière pour Mme Marie-Claude FAVRE CLIVAZ et M. Charly SCHWARZ, qui remplacent MM. Christian FLOREY et Vincent DUC, démissionnaires. Je profite également de l'occasion pour saluer l'organe de révision Fidag, la presse si elle est là, ainsi que le public. Je rappelle à ce dernier qu'il ne peut en aucun cas prendre la parole au cours de la séance plénière. Enfin, je vous invite à désactiver vos téléphones et à observer le silence durant les débats. Conformément à l'article 3 de notre règlement, le plénum a

été valablement convoqué par notre secrétaire, M. Tony SABINO, qui vous a adressé une convocation datée du 29 mai 2023, avec indication de l'ordre du jour :

1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 février 2023
3. Election d'un membre à la commission de gestion
4. Election de deux membres à la commission d'édilité et d'urbanisme
5. Comptes 2022 de la Ville de Sierre
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture des comptes – discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale sur les comptes 2022
6. Adoption du règlement du fonds Energie et climat de la Ville de Sierre
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Rapport de la commission du développement durable
 - c. Entrée en matière
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale
7. Divers

Conformément à l'article 38 du règlement du Conseil général, les signataires du postulat « Une analyse du Théâtre les Halles pour aller de l'avant ! », accepté par cette assemblée le 14 décembre dernier, auraient pu demander un vote sur les conclusions prises par la Municipalité dans sa réponse du 1^{er} mars 2023. Les postulants, par la voix de la présidente de la Cogest, Mme Natacha BONVIN, ont renoncé à cette prérogative, ce qui fait que ce point n'a pas été porté à l'ordre du jour de ce soir. Ceci ayant été précisé, cet ordre du jour appelle-t-il des remarques de votre part ?

1. APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS GENERAUX

Sabine REY

Puisque tel n'est pas le cas, je passe sans tarder la parole à notre secrétaire, M. Tony SABINO, pour procéder à l'appel des conseillers généraux.

Tony SABINO

Bonsoir. *(Il procède à l'appel des conseillers généraux).*

Sabine REY

Nous sommes donc 48. Je demande aux scrutateurs de bien vouloir annoncer au bureau les arrivées ou les départs éventuels de conseillers généraux en cours de séance, de manière à pouvoir tenir un décompte précis des voix lors des votes.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 15 FEVRIER 2023 (REÇU PAR E-MAIL)

Sabine REY

Nous pouvons passer au point 2, l'approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 février 2023 qui vous a été envoyé par mail. Ce procès-verbal appelle-t-il des commentaires de votre part ? Puisque tel n'est pas le cas, je le considère comme accepté. Je tiens à remercier Mme Elisabeth MARCHETTI pour la rédaction de ce procès-verbal, ainsi que notre secrétaire, M. Tony SABINO, pour la relecture attentive de ce document.

3. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE GESTION

Sabine REY

Nous pouvons passer au point suivant, l'élection d'un membre à la commission de gestion, en remplacement de M. Christian FLOREY. Mesdames et Messieurs les chefs de groupes, j'attends vos propositions. M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Madame la Présidente du Conseil général, chères et chers collègues, Le groupe PLR soumet la candidature de Ralph GUNTERN pour remplacer Christian FLOREY. Conseiller général expérimenté, Ralph a déjà siégé à la Cogest lors de la précédente législature qu'il a d'ailleurs présidée avec grande compétence. Si vous acceptez notre proposition, il quittera la commission d'édilité et d'urbanisme. Merci à Christian FLOREY, hélas désormais domicilié sur la commune de Noble-Contrée, pour son engagement durant deux années à la Cogest et merci à Ralph GUNTERN pour sa disponibilité, si vous lui accordez votre confiance. Merci.

Sabine REY

Merci M. GERMANN. Y a-t-il d'autres propositions ? Puisque tel n'est pas le cas et comme le prévoit le règlement du Conseil général lorsque le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges à repourvoir, **M. Ralph GUNTERN est élu tacitement à la commission de gestion** et je l'en félicite. (*Applaudissements*).

4. ELECTION DE DEUX MEMBRES A LA COMMISSION D'EDILITE ET D'URBANISME

Sabine REY

Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour, l'élection de deux membres à la commission édilité et urbanisme en remplacement de MM. Ralph GUNTERN et Vincent DUC. Mesdames et Messieurs les chefs de groupes, j'attends vos propositions. M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Madame la Présidente, chères et chers collègues. Je vous remercie de la confiance accordée à notre collègue Ralph qui rejoint la Cogest. Le groupe PLR doit maintenant repourvoir son siège à la commission édilité et urbanisme. D'autre part, Vincent DUC ayant quitté la commune de Sierre, il doit également être remplacé au sein de cette commission. Le groupe PLR vous soumet les candidatures de Frédéric WUEST et de Tetyana MATTER. Frédéric WUEST a siégé au sein de notre bureau, lors de la précédente législature. Député au Grand Conseil, avocat-notaire, il saura apporter ses compétences juridiques à cette commission. Ukrainienne d'origine établie à Sierre depuis plusieurs années, Tetyana MATTER a fait son entrée au Conseil général de Sierre en 2021 dont elle est l'une des scrutatrices. Traductrice, elle travaille désormais comme collaboratrice au sein du service de l'action sociale, à l'office cantonal de l'asile, au bureau de conseils pour les retours. Merci de votre confiance.

Sabine REY

Merci M. GERMANN. (*On annonce l'arrivée d'un conseiller général*). Merci, c'est noté. Y a-t-il d'autres propositions ? Puisque tel n'est pas le cas, **M. Frédéric WUEST et Mme Tetyana MATTER sont élus tacitement à la commission édilité et urbanisme**. Félicitations à eux deux ! (*Applaudissements*).

5. COMPTES 2022 DE LA VILLE DE SIERRE

Sabine REY

Nous en arrivons au point 5 de l'ordre du jour, les comptes 2022 de la Ville de Sierre. Les comptes ont été traités par la commission de gestion. Je remercie sa présidente, Mme Natacha BONVIN, ainsi que ses membres, pour leur engagement et la qualité de leur travail. Je passe maintenant la parole au rapporteur de la commission de gestion.

a. Rapport de la commission de gestion

Sabine REY

Comme le permet l'article 21 chiffre 7 du RCG, seules les conclusions du rapport seront lues, sauf décision contraire du Conseil général. Y a-t-il des remarques à ce sujet ? (*On signale l'absence de M. ROBYR*). Ah... puisque tel n'est pas le cas, j'invite un membre de la commission de gestion à venir lire les conclusions à la place de M. ROBYR s'il vous plaît.

Natacha BONVIN

Afin de mener à bien leur mandat, les membres de la Cogest ont analysé les comptes 2022 de la Ville de Sierre, présentés pour la première fois selon le plan comptable MCH2 et les différentes annexes fournies, et ont adressé plusieurs questions aux différents chefs de service. Ils constatent que les différentes rubriques de charges sont maîtrisées. La Cogest tient à remercier toutes les personnes qui se sont mises à disposition dans le cadre de son analyse financière. L'exercice 2022 est le premier exercice, depuis huit ans, à retrouver les chiffres noirs avec un excédent de revenus de CHF 498'116.– (4.9 millions par rapport au budget 2022). Plusieurs éléments expliquent l'amélioration de ce résultat, notamment l'augmentation des recettes liées à l'imposition des personnes physiques, la diminution de plusieurs postes de charges, tels que le CMS, la crèche et l'UAPE et la PRVC ainsi que la baisse d'une manière globale des dépenses à caractère social. D'autre part, la forte volatilité du marché libéralisé de l'électricité, les charges facturées par le Canton pour les citoyens sierrois en EMS ont péjoré le résultat de la Commune. Toutefois la marge d'autofinancement (les revenus financiers moins les charges financières) s'établit à CHF 11'435'891.–, en progression de 5.5 millions par rapport au budget 2022. Il importe de souligner que l'exercice 2022 ne saurait présager le résultat des exercices futurs. Autant les charges budgétaires sous contrôle communal sont maîtrisées, autant les recettes dépendent fortement d'éléments parfois ponctuels, ou extrinsèques au contrôle communal, qu'il s'agisse des aménagements de production ou des impôts perçus. En ce sens, la Cogest recommande à la Municipalité de continuer à diversifier ses sources de revenus. En conclusion, la Cogest reconnaît le bon travail du Conseil et de l'administration communale quant à la tenue des comptes de la Municipalité et l'en remercie. (*On annonce l'arrivée de Fabien ROBYR*). Super, bienvenue ! (*Rires*). Donc la commission de gestion accepte le rapport sur les comptes 2022 de la Ville de Sierre à l'unanimité et propose au Conseil général d'accepter l'entrée en matière ainsi que les comptes 2022 de la Ville de Sierre.

Sabine REY

Merci Mme BONVIN. A ce stade, la Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, déjà simplement vous adresser les bonnes salutations de l'exécutif et profiter de cette prise de parole pour excuser l'absence de notre collègue Nicolas MELLY qui est retenu par ses obligations dans le cadre de son mandat politique. Et aussi les retards de Mme Laetitia MASSY et M. Eddy BENEY qui nous rejoindront dans les meilleurs délais. Concernant... (*On annonce l'arrivée d'un conseiller général*). Merci, et concernant le rapport de la commission de gestion, et plus généralement les comptes 2022 de la Ville de Sierre, le Conseil municipal a bien évidemment pris connaissance du rapport de la commission de gestion. Je profite pour remercier la commission et sa présidente pour le travail et les analyses qui ont été effectuées. La Municipalité partage les mêmes constats que la commission concernant les finances de notre Commune. Je ne veux pas reprendre ici l'ensemble des éléments précisés notamment dans le message d'introduction et les conclusions des comptes 2022, mais de manière générale, nous sommes – vous l'imaginez bien – satisfaits des résultats financiers de l'exercice sous revue. Nous entendons les conclusions de la commission de gestion et ses recommandations pour diversifier les sources de revenus et ainsi que leurs doutes, si on veut, sur l'avenir, mais il n'en reste pas moins que les perspectives pour les prochaines années se veulent optimistes et qu'il nous faut surtout, je dirais, continuer avec des actions positives et proactives à l'intention de nos administrés, actions qui accroîtront assurément l'attractivité de notre commune et, par là même, nos finances publiques. Voilà Madame la Présidente.

Sabine REY

Merci Monsieur le Président.

b. Entrée en matière

Sabine REY

Nous pouvons maintenant passer au point 5b, l'entrée en matière. Avant de passer la parole au plénum, je souhaite revenir sur la limitation du temps de parole à trois minutes par intervention

que j'avais introduite, avec l'aval du bureau *in corpore*, lors du dernier plénum. Cette mesure qui n'avait pour but que d'assurer la concision et la lisibilité des prises de paroles a inquiété et stressé les chefs de groupe. Aussi, afin d'assurer la paix des ménages, ai-je renoncé à cette consigne. La parole est maintenant à vous, chers collègues. Quelqu'un... M. MELLY.

Blaise MELLY

Merci Madame la Présidente, Madame Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je souhaite – ou plutôt je dois – faire une remarque purement formelle concernant le rapport de la commission de gestion. Ce rapport est à nouveau rédigé en utilisant l'écriture soi-disant inclusive, avec utilisation répétée du point médian. Et ironiquement cela n'est même pas fait correctement puisque la marque du pluriel n'est pas séparée de celle du féminin et j'ai aussi trouvé amusant que la présidente ait simplement ignoré cette écriture inclusive lorsqu'elle a lu le rapport ; c'est en effet illisible. Pour information, la Confédération a interdit l'utilisation de cette graphie. Le "Guide pour un usage inclusif du français" publié en janvier 2023 proscrit les signes typographiques tels que le point médian et la raison donnée c'est qu'il s'agit d'une solution expérimentale, illisible, imprononçable, incompréhensible en dehors de cercles restreints. De même, le Canton du Valais a décidé, pour tous les textes produits par l'administration cantonale, de ne pas utiliser l'écriture inclusive, en particulier le point médian. Et avant la Confédération et le Canton, l'Académie française avait déjà banni cette pratique avec comme motivation que «*l'écriture inclusive trouble les pratiques d'apprentissage et de transmission de la langue française*». Cela est corroboré par des études scientifiques. Cette pratique bannie tant aux niveaux fédéral que cantonal fait donc son retour dans ce rapport. Je déplore ce militantisme de la commission de gestion, ou peut-être uniquement de son rapporteur. Pour y mettre fin, notre groupe interviendra lors du prochain plénum, probablement avec une résolution puisque cela ne concerne pas le Conseil municipal, pour aligner la pratique communale avec celle cantonale et fédérale. Si le générique masculin dérange, il existe évidemment des formulations non sexistes qui n'alourdissent pas inutilement le langage. Des exemples sont donnés dans le guide de la Confédération. Mais je refuse que la langue devienne la victime de revendications militantes.

Après ce préambule, retour aux comptes. Bon parler des comptes, c'est un peu comme parler de la neige fondue. On ne peut pas changer les choses, c'est du passé. Nous pouvons cependant essayer de les comprendre pour en tirer quelques leçons. Ces comptes 2022 sont nettement meilleurs que le budget, avant tout grâce à des revenus fiscaux supérieurs aux prévisions. Nous constatons une évolution similaire au Canton et dans la plupart des Communes et nous ne pouvons qu'espérer que cela continue même s'il risque d'y avoir certaines explications conjoncturelles. De façon générale, les dépenses sont bien maîtrisées. Je vais me contenter de faire trois remarques sur ces comptes : premièrement, en ce qui concerne les EMS ; en 2022, comme en 2021, les Communes ont été appelées par le Canton à contribuer de manière résiduelle et extraordinaire aux pertes des EMS liées à la pandémie de Covid. En 2022, les Communes haut-valaisannes ont refusé de payer cette facture parce qu'elle n'a pas de base légale, en tout cas d'après elles, et le Canton n'a pas envoyé de rappel aux Communes haut-valaisannes. Je vois que Sierre a payé sa part, sa facture, ce qui provoque naturellement une iniquité puisque les EMS accueillent des pensionnaires hauts-valaisans et bas-valaisans. Et savoir est-ce que la Commune va demander le remboursement au Canton ou est-ce qu'elle va demander au Canton de renvoyer cette facture aux EMS hauts-valaisans ?

Deuxièmement, désolé, je ne peux pas m'empêcher de relever que les ventes des billets et abonnements de bus sont à nouveau nettement plus basse que budgétées. Les recettes des bus (soit billets, abonnements et publicité ensemble) couvrent moins de 15 % des coûts. Cela semble dérisoire et devrait nécessiter une vraie analyse des bus sierrois ; cette analyse a été promise depuis ma première année au Conseil général, il y a 6 ans déjà. Je pense qu'elle est due depuis de nombreuses années.

Et troisièmement, nous constatons à nouveau que les recettes des aménagements de production d'électricité sont très décevantes. 2022 fut l'année durant laquelle les prix de l'électricité ont atteint des hauteurs jamais vues. Cette hausse du prix de l'électricité sur le marché est d'ailleurs l'explication pour la hausse du tarif d'OIKEN qui a fortement augmenté en 2023. Les recettes des aménagements de production électrique auraient donc dû exploser pour la Commune, et exploser positivement. Même si la production fut légèrement plus basse qu'espérée, à cause de moindres chutes de pluie, cela aurait dû être compensé par la hausse des prix. Les consommateurs-contribuables paient plus, ils espèrent retrouver cet argent dans les caisses des producteurs d'électricité qui sont en l'occurrence publiques. Or, on a l'impression que l'argent se perd quelque

part. Il y a des fuites dans les tuyaux. Vu les sommes concernées, il s'agit de tirer au clair où se trouvent ces fuites.

Merci de votre attention. Evidemment le groupe UDC acceptera l'entrée en matière et les comptes.

Sabine REY

Merci M. MELLY. D'autres interventions ? (*On annonce l'arrivée d'un conseiller général*). C'est noté Mme MATTER, merci. Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Madame la Présidente, Monsieur le Président, à vous tous selon vos fonctions respectives. Tout d'abord, nos remerciements vont à la Cogest pour son travail, toujours aussi constant. Le budget 2023 restait quelque peu annonciateur de cette agréable nouvelle : Sierre n'est enfin plus déficitaire, une tendance valaisanne. Merci au Nouvelliste de nous l'avoir révélé. Les efforts constants et certains de la Municipalité dans son ensemble - merci à vous - sont porteurs, comme l'initiative et la persévérance de notre députation sur le volet des écoles cantonales du degré tertiaire. Goûtons à cette satisfaction générale, ou presque, sans oublier les facteurs dits exogènes toujours bien présents dans nos chiffres. Bon nombre de recettes fiscales bienvenues qualifiées toutefois de ponctuelles/exceptionnelles, sans compter la volatilité des revenus des aménagements de production. Le fait que plusieurs projets budgétisés n'ont pas été réalisés sur 2022 impliquerait des surcoûts manifestes, estimés tout récemment par M. SCHMIDT entre 20 et 30 % alors que le budget 2023 prévoit d'ailleurs des sommes assez conséquentes, bien plus que celles des comptes et budget. Partageant la position de la Cogest – que nous remercions à nouveau - notre groupe ne peut qu'entrer en matière et accepte ces comptes, formulant deux observations : le secteur social aurait été surestimé au budget 2022. Cependant la situation conjoncturelle actuelle appelle à la prudence pouvant aussi, comme la question climatique, devenir préoccupante, urgente... La hausse continue de multiples dépenses basiques pourra toucher certains de nos concitoyens: Rappelez-vous les propos de M. LUGON sur l'aide sociale, le type de logements recherchés alors qu'une hausse des loyers n'est de loin pas exclue. Même si la progression fiscale constante des revenus pour les personnes physiques est mise en avant, gardons toutefois un œil attentif au profil fiscal de certains concitoyens. Le rapport du Conseil municipal laisse voir que sur environ 8'600 contribuables, 3'000 auraient un revenu situé entre CHF 25'000.– et CHF 50'000.–. Le budget 2024 étant imminent, il y aura lieu de ne pas négliger cet aspect et pourquoi ne pas aussi envisager un fonds particulier alimenté par les revenus des aménagements de production puisqu'ils viennent en partie de nos concitoyens... Enfin, et pour que Sierre désormais «Ville Verte» - bravo ! - reste agréable et dynamique, dans ce futur budget, n'escamotons pas les postes dits culturels et sportifs, bénéfiques à tout un chacun en maintenant les efforts déjà bien engagés par la Municipalité. Merci de votre attention.

Sabine REY

Merci Mme CLAUSEN METRAL. D'autres prises de parole ? M. REY.. ah honneur aux dames, Mme BÜRCHER.

Fanny BÜRCHER

Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président de la Ville, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Au nom du groupe des Verts, je remercie la Cogest et sa présidente pour son travail concernant les comptes 2022 de notre belle cité. Quel plaisir de lire leur rapport et sa conclusion. Je cite : l'exercice 2022 est le premier depuis 8 ans à retrouver les chiffres noirs avec un excédent de revenu de CHF 498'116.–. Ce résultat est lié à l'augmentation de recettes liées à l'imposition des personnes physiques, à la diminution de plusieurs postes de charges tels que le CMS, la crèche et l'UAPE et une autre baisse globale des dépenses à caractère social. Cependant, il est important que la Municipalité continue à diversifier ses sources de revenus pour que les prochaines années soient aussi noires que possible. C'est donc tout naturellement que le groupe des Verts accepte ces comptes. Merci.

Sabine REY

Merci Mme BÜRCHER. M. REY.

Joël REY

Madame la présidente du Conseil général, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. Qu'il est bon, après 8 ans de comptes communaux dans le rouge, de revoir la couleur du noir. Une certaine résignation se faisait ressentir à chaque présentation des comptes en se demandant quel serait le déficit communal de cette année et que, tel le pansement du capitaine Haddock, le rouge restait collé aux finances sierroises. Le pansement s'est décollé cette année et même si l'excédent de revenu n'est pas énorme, de l'ordre de CHF 500'000.–, il n'en demeure pas moins qu'il revêt un caractère psychologique important. Sierre devient de plus en plus attractive, preuve en est l'augmentation des recettes liées à l'imposition des personnes physiques, dont une partie travaillant à la Lonza amène un profil de contribuables intéressants. Ses entreprises se développent bien, notamment la zone de Daval. D'ailleurs, ceux qui étaient présents lors de la visite d'Eversys ont pu constater le potentiel de développement à l'international de cette entreprise. L'abandon progressif des charges liées aux écoles tertiaires devrait aussi amener une bouffée d'air ces prochaines années dans les comptes de la ville. L'horizon est donc en train de s'éclaircir ; toutefois il ne faut pas crier victoire trop vite car plusieurs éléments pourraient péjorer les prochains comptes. En premier lieu, la volatilité du marché libéralisé de l'électricité fait qu'il est très difficile, voire même impossible, de budgétiser ces montants de façon précise. Deuxièmement, plusieurs investissements n'ont pu être réalisés cette année à cause d'oppositions notamment toujours en cours et seront donc repoussés sur l'exercice futur. Troisièmement, sur les 68 millions d'emprunts que la Commune a contractés auprès de différentes banques, 19 millions devront être renouvelables ces prochains temps et l'on imagine bien qu'avec l'augmentation des taux hypothécaires, les conditions d'emprunt ne seront plus les mêmes que celles qu'elle avait pu obtenir ces dernières années. La prudence demeure donc mais les nuages qui assombrissaient les finances communales se dissipent peu à peu et laisseront bientôt à nouveau apparaître le soleil sierrois. Pour terminer, je remercie la commission de gestion pour son excellent travail ainsi que la qualité de son rapport. Le groupe le Centre accepte à l'unanimité l'entrée en matière sur les comptes 2022 de la Commune de Sierre.

Sabine REY

Merci M. REY. M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Madame la Présidente, Monsieur le Président de la Ville, Madame et Messieurs les membres du Conseil communal, chères et chers collègues. Le groupe PLR a examiné les comptes 2022, avec certaines difficultés dues à l'introduction du nouveau plan comptable. Il regrette, en particulier, l'impossibilité – ou la difficulté - de comparer les différentes rubriques avec celles l'exercice 2021. Toutefois, ce plan MCH2 sera d'une grande utilité à l'avenir car il devrait désormais faciliter la comparaison de nos comptes et de nos budgets avec ceux d'autres collectivités publiques locales. Les membres de mon groupe ont évidemment apprécié l'amélioration favorable des comptes communaux 2022 après plusieurs années d'importants excédents de charges. Ce résultat positif qui frise le demi-million de francs est cependant dû, pour l'essentiel, à des rattrapages d'impôts sur la fortune, à un droit de mutation extraordinaire, à des impôts immobiliers inhabituellement importants, tous éléments qui ne se reproduiront sans doute pas ou pas avec une telle intensité, à l'avenir. La problématique financière demeure. Elle reste liée, en grande partie, à une structure fiscale encore plutôt défavorable. Pour conclure le chapitre de la fiscalité, relevons l'effort significatif réalisé par l'administration pour limiter les pertes fiscales, puisque celles-ci ont diminué de près de 40 %. Sur un autre sujet et au moment où nous allons débattre sur le fonds Energie et climat, nous partageons la déception du Conseil communal quant au résultat très mitigé des recettes provenant des aménagements de production. Constatant que les deux plus récents crédits obtenus par la Ville se sont conclus aux taux respectifs de 1,89 % et 2,33 % contre 0,32 % pour l'emprunt précédent, plusieurs membres de notre groupe s'inquiètent, à juste titre, de l'évolution, à terme, de la charge de la dette, dette totale qui se montait à la fin de l'année passée à plus de 68 millions de francs. Si l'indicateur « part du service de la dette » est jugé comme « charge acceptable », selon le fascicule des comptes à sa page 11, qu'en sera-t-il lorsque la plupart des taux d'intérêt auront pris l'ascenseur ? Je termine en précisant que le groupe PLR accepte l'entrée en matière sur l'examen des comptes, qu'il n'interviendra pas durant la discussion de détail et qu'il approuvera les comptes 2022 lors de la votation finale. Je souligne enfin la qualité du travail de la Cogest, dont nous adoptons les conclusions. Merci donc à sa présidente, Natacha BONVIN, à son rapporteur, Fabien ROBYR, et bien sûr à tous ses membres. Merci.

Sabine REY

Merci M. GERMANN. Y a-t-il d'autres interventions du législatif ? La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Volontiers Madame la Présidente. Je profite peut-être de ce moment pour donner quelques considérations en lien avec les interventions des différents chefs de groupes. J'essaie de ne pas oublier en tout cas l'essentiel. Vous êtes intervenus, plusieurs d'entre vous, sur les aménagements de production électrique et les recettes qui sont dans les comptes 2022. M. GERMANN vient de le dire, effectivement, du côté de la Municipalité on est aussi extrêmement soucieux et très attentifs, d'autant plus avec les derniers exercices de ces dernières années où le différentiel entre les comptes et les budgets est relativement important. C'est un domaine – vous l'avez compris je crois – extrêmement complexe ; il faut bien imaginer que sur l'exercice 2022 d'une part il y a des ventes à terme qui ont été effectuées, donc les kilowatts-heures produits en 2022 avaient été vendus les années antérieures et d'autre part – ce qui nous intrigue aussi – c'est véritablement qui sont les « profiteurs de guerre », si je puis m'exprimer ainsi. Parce que vous le voyez, le marché est d'une fluctuation assez hallucinante. En l'espace d'une semaine, voire un jour, ce marché peut donner un prix au kilowatts-heure qui fluctue... même pas du simple au double, du simple au quintuple et donc ça nous oblige, en tant que collectivité publique, à demander à notre prestataire, en l'occurrence OIKEN, de trouver les moyens pour limiter absolument les risques. Notre objectif - et je crois l'avoir toujours dit - ce n'est pas de générer le plus de recettes financières possibles, mais c'est de donner un socle financier le plus stable possible, qui soit raisonnable, avec nos aménagements de production. Et c'est un souci que vous partagez avec nous, concernant les recettes issues de l'électricité et de notre participation dans les aménagements de production électrique. Concernant vos questions relatives aux emprunts, effectivement le marché des emprunts bancaires ou des instituts financiers, fait qu'avec les politiques monétaires on a des taux d'intérêts qui sont supérieurs. L'objectif que l'on a c'est toujours de diversifier les échéances pour ne pas qu'il y ait un renouvellement trop important qui vienne les mêmes années et aussi, avec des taux d'intérêts qui sont élevés, eh bien, on réduit aussi la durée de ces mêmes emprunts. Alors bien évidemment c'est qu'en investissant et en devant recourir à l'emprunt, le montant emprunté par la Ville de Sierre augmentera aussi et la charge d'intérêts devra aussi augmenter en fonction, là aussi, des conditions du marché. Il y avait une question relative à l'inflation, j'ai cru comprendre avec des parallèles avec le Canton, mais ce que je peux vous dire à l'heure actuelle – et en fonction des investissements et des adjudications qu'on a attribués cette année – je tiens là aussi à remercier nos services municipaux, parce qu'on tient pour l'instant et pour l'heure les budgets, c'est-à-dire que les entreprises qui ont reçu les mandats sont dans le tir par rapport au budget, mais cela ne veut pas dire que dans les mois qui vont venir on aura toujours la capacité à maintenir nos budgets. Si ce n'est pas le cas, nous vous avertirons, bien évidemment. Ce que j'ai noté aussi, c'était une question relative aux recettes des bus et le peu de recettes par rapport aux charges. C'est clair que c'est une prestation de service public qui a un coût et qu'on est – comme dans beaucoup de domaines finalement – eh bien dans un jeu d'équilibre entre celles et ceux qui veulent une amélioration et une densification du réseau de transports publics et celles et ceux qui pensent que c'est peu ou moins nécessaire. Peut-être que votre législatif souverain devra se questionner s'il faut maintenir, finalement, des recettes ou bien si on veut offrir la gratuité. Peut-être que ça règlera le problème et puis le monde ira dans les bus et remplira ces bus. C'est une considération purement personnelle. Et j'avais noté aussi une question relative aux EMS, je ne peux... enfin la Ville de Sierre ne peut qu'effectivement regretter le manque de clarté du Canton en la matière. Alors, de notre côté, nous avons payé les factures qui étaient dues, derrière ces factures il y a des êtres humains, il y a des personnes qui sont dans le besoin, qui sont dans des établissements médico-sociaux, il y a du personnel qui s'occupe finalement de nos aînés. Par contre cette discrédance ou cette différence de traitement entre les Communes nous interroge aussi ; on a questionné en cela la Fédération des Communes valaisannes. J'espère, je suis même relativement convaincu que le Canton traitera de manière univoque et équitable finalement l'entier des Communes et je ne peux qu'en appeler aux députés présents dans la salle pour questionner, s'il le faut, le Conseil d'Etat à ce sujet. Voilà Madame la Présidente, c'est en tout cas les éléments que j'ai réussi à noter et à retenir des différentes interventions des chefs de groupes sur cette entrée en matière.

Sabine REY

Merci Monsieur le Président. Je vous propose de passer au vote et je demande aux scrutateurs de se tenir prêts au comptage. Que les personnes qui acceptent l'entrée en matière lèvent la main. Mme MATTER. M. CORNUZ. M. EGGS. Mme BENEY. M. WIEDMER. Que les personnes qui refusent l'entrée en matière lèvent la main. Apparemment personne. Que les personnes qui s'abstiennent lèvent la main. Personne. **L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

c. Lecture des comptes – discussion de détail

Sabine REY

Nous pouvons maintenant passer à la discussion de détail. Je vous invite à prendre le fascicule des comptes que je vais découper en plusieurs sections ; je vous prie de commenter ou de poser vos questions chapitre par chapitre, sans attendre la fin s'il vous plaît. Nous allons commencer par le message introductif du Conseil municipal au Conseil général, pages 3 à 12, y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. On va continuer avec les pages 13 à 23 relatives aux aperçus du compte de résultats et investissements. Y a-t-il des remarques ? Ce n'est pas le cas. On peut attaquer maintenant les comptes de résultats détaillés : administration générale, pages 27 à 31. Pas d'intervention. Ordre et sécurité publique, défense, pages 32 à 37. Y a-t-il des remarques ? Ce n'est pas le cas. Formation, pages 38 à 44. Des observations ? Non. Culture, sports et loisirs, église, pages 45 à 52. Des questions ? Ce n'est pas le cas. Santé, pages 53 à 54. Y a-t-il une intervention ? Non. Prévoyance sociale, pages 55 à 57, pas de remarques. Transports et télécommunications, pages 58 à 61. Pas d'intervention. Protection de l'environnement et aménagement du territoire, pages 62 à 65. Personne. Economie publique, pages 66 à 67. Y a-t-il des questions ? Non. Finances et impôts, pages 68 à 71. Des remarques ? Ce n'est pas le cas. Nous en arrivons maintenant aux comptes d'investissement, pages 72 à 82. Personne. Bilan détaillé et rapport de l'organe de révision, pages 83 à 85. Rien. Et enfin les annexes aux comptes, pages 86 à 95. Nous avons fini de passer ces chapitres les uns après les autres.

d. Discussion générale

Sabine REY

Nous pouvons maintenant poursuivre avec la discussion générale. La parole est au plénum, quelqu'un désire-t-il s'exprimer ? (*On annonce l'arrivée d'une conseillère générale*). Merci, c'est noté. Apparemment, il n'y a pas d'intervention.

e. Votation finale

Donc je vous propose de passer à la votation finale et je demande aux scrutateurs de se tenir prêts au comptage. Que les personnes qui acceptent les comptes 2022 lèvent la main. Mme MATTER. M. CORNUZ. M. EGGS. Mme BENEY. M. WIEDMER. Que les personnes qui refusent les comptes lèvent la main. Personne. Que les personnes qui s'abstiennent lèvent la main. Personne non plus. **Les comptes sont donc acceptés à l'unanimité.** La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer à la suite de ce vote ?

Pierre BERTHOD

Volontiers. Simplement pour vous remercier de votre confiance et vous assurer que les objectifs du Conseil municipal sont de parvenir à poursuivre les efforts pour assurer et améliorer les finances publiques de la Ville de Sierre. Merci.

Sabine REY

Merci Monsieur le Président.

6. ADOPTION DU REGLEMENT DU FONDS ENERGIE ET CLIMAT DE LA VILLE DE SIERRE

Sabine REY

Nous en arrivons au point 6 de l'ordre du jour relatif à l'adoption du règlement du fonds Energie et climat de la Ville de Sierre. Ce dossier a été traité par la commission de gestion, ainsi que par

celle du développement durable. Je remercie leur présidente respective, Mmes Natacha BONVIN et Lauriane DANI, ainsi que leurs membres, pour le travail accompli.

a. Rapport de la commission de gestion

Sabine REY

Je passe maintenant la parole au rapporteur de la commission de gestion. Comme le permet l'article 21 chiffre 7 du RCG, seules les conclusions du rapport seront lues, sauf décision contraire du Conseil général. Y a-t-il des remarques à ce sujet ? Ce n'est pas le cas, j'invite donc M. ROBYR à lire les conclusions.

Fabien ROBYR

Voilà, mieux vaut tard que jamais, chères et chers collègues, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du bureau, Monsieur le Président, Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers communaux. La commission de gestion, après analyse des documents fournis par la Municipalité, constate que le règlement prévu est apte à atteindre les objectifs fixés par la Municipalité. Il répond également aux normes légales du droit cantonal en vigueur. La commission de gestion partage les constats du Conseil municipal notamment en matière d'urgence climatique, de dépendance énergétique et considère également que ce fonds représente un pas vers l'avenir de notre Commune. Elle salue le travail effectué par la Municipalité ainsi que l'initiative prise par elle quant à cette problématique. A l'unanimité, la commission de gestion propose d'entrer en matière ainsi que d'accepter le règlement du fonds Energie et climat tel que présenté par le Conseil municipal. Je vous remercie de votre attention.

Sabine REY

Merci M. ROBYR.

b. Rapport de la commission du développement durable

Sabine REY

Je passe maintenant la parole à la rapporteuse de la commission du développement durable. A nouveau, comme le permet l'article 21 chiffre 7 du RCG, seules les conclusions du rapport seront lues, sauf décision contraire du Conseil général. Y a-t-il des remarques à ce sujet ? Puisque tel n'est pas le cas, j'invite Mme Noémie CALOZ à lire les conclusions.

Noémie CALOZ

Madame la Présidente du Conseil général, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues. Dans un contexte d'urgence climatique, pour donner suite aux bons résultats et prédictions relatifs aux recettes issues des aménagements de production électrique détenus par la Commune de Sierre, le Conseil municipal de la Ville de Sierre a porté au budget 2023, un montant d'un million destiné à un fonds Energie et climat. Ce montant a été accepté par la majorité du Conseil général lors du plénum de décembre. En conséquence, un règlement relatif à ce nouveau fonds a été rédigé et est soumis à l'approbation du Conseil général. Pour mener à bien ce mandat, la commission de développement durable s'est rencontrée à trois reprises et a soigneusement étudié le dossier sous l'angle du développement durable, laissant le soin à la commission de gestion de se pencher en profondeur sur les aspects économiques qui sortent de son cadre de compétences. La commission a également pris connaissance de règlements de fonds similaires issus de diverses Communes romandes. Une des trois séances agendée a pris la forme d'une séance de clarification et de discussion avec M. Marc-André BERCLAZ, conseiller municipal, en charge de l'énergie et du développement durable, que la commission remercie chaleureusement.

1. Si la commission a évalué la possibilité d'étendre les objectifs généraux de l'article 1 notamment à la lutte contre les effets du changement climatique, elle ne souhaite pas apporter de modification à l'article tel que proposé, cette problématique pouvant être traitée par d'autres outils.
2. La commission approuve les objectifs énoncés à l'article 2 du règlement. Elle salue notamment la possibilité via l'alinéa d de l'article 2 de financer des projets privés publics tels que la location par OIKEN de toitures privées pour la pose de panneaux solaires. Cela permet la mise en valeur énergétique des infrastructures existantes. Toutefois, à l'unanimité, la commission,

insiste sur la nécessité de financer en priorité des projets régionaux, afin de favoriser les circuits courts. Elle craint en outre le financement de projets impactant des écosystèmes et paysages naturels de valeur. En ce sens, elle souhaite proposer un amendement à l'article 2 en vue d'inciter autant que possible le financement de projets régionaux, situés sur des infrastructures existantes ou des zones déjà anthropisées et qui soient respectueux des valeurs naturelles et paysagères.

3. La commission salue la volonté de faire du fonds, selon les dires de M. Marc-André BERCLAZ, un "accélérateur agile et multi-annuel", à savoir que le fonds permette de saisir rapidement des opportunités (sans recours au vote du Conseil général) mais également de provisionner de l'argent pour des projets à plus long terme. En ce sens, le système d'attribution au fonds proposé à l'article 3 et le système de prélèvement du fonds proposé à l'article 5 satisfont la commission.
4. La CDD salue l'existence de la commission énergie, eau et développement durable composée de membres de l'exécutif, des ingénieur et architecte de ville, du délégué à l'énergie et du directeur d'OIKEN. Cette commission, dans le cadre de la labellisation Cité de l'Énergie, est à même d'identifier les besoins communaux et de proposer à la Municipalité des projets pertinents pour l'utilisation de ce fonds. Dans le cas contraire, il sera de la responsabilité du Conseil général d'intervenir dans la limite des outils politiques à sa disposition.
5. Dans cet ordre d'idée, la commission souhaite amender l'article 4 du règlement qui précise les modalités de prélèvement du fonds afin que les projets à financer soient tenus d'édicter des objectifs ou résultats attendus clairs et permettant ainsi un contrôle des résultats.
6. En outre, toujours dans cet ordre d'idée, la CDD souhaite amender l'article 5 du règlement en vue d'exiger que le Conseil général soit informé par quelque moyen que ce soit des projets financés par le fonds et des résultats concrets obtenus.

Finalement, au regard de la crise et de l'urgence climatique, la commission salue l'initiative de la Municipalité que constitue la création de ce fonds. Elle souhaite qu'il soit utilisé pour des projets pertinents et durables à court, moyen et long termes. À l'unanimité, elle préavise favorablement l'entrée en matière et, sous couvert des amendements évoqués précédemment, préavise favorablement le règlement proposé.

Sabine REY

Merci Mme CALOZ. A ce stade, la Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Simplement pour remercier les deux commissions pour leur travail d'analyse. L'exécutif a pris note également des propositions d'amendement de la commission du développement durable, propositions qui sont soutenues par le Conseil municipal.

Sabine REY

Merci Monsieur le Président.

c. Entrée en matière

Sabine REY

Nous pouvons maintenant passer au point 6c, l'entrée en matière. La parole est au plénum. M. KALBUFUSS.

Colin KALBUFUSS

Madame la Présidente, Madame et Messieurs les membres du Conseil communal, Monsieur le Président, chères et chers collègues. Le groupe des Verts a pris connaissance du message du Conseil communal concernant le règlement du fonds Energie et climat, ainsi que des rapports de la CDD et de la Cogest, que nous remercions chaleureusement pour leur travail. Le groupe des Verts salue à nouveau l'initiative du Conseil municipal de créer un fonds Energie et climat. Il s'agit d'une réponse pertinente à l'urgence climatique et à la dépendance énergétique. Nous sommes convaincus qu'un tel fonds constitue une base nécessaire pour répondre aux défis auxquels nous serons inévitablement confrontés. Il permettra en effet de se donner les outils et les moyens indispensables pour initier le combat face aux causes du dérèglement climatique déjà amorcé, d'accroître la souveraineté énergétique de la région ainsi que d'innover dans ce sens. En tant que

Cité de l'énergie Gold, la Cité du Soleil détient un devoir d'exemplarité. Le groupe des Verts accepte unanimement l'entrée en matière. Je vous remercie.

Sabine REY

Merci M. KALBFUSS. D'autres interventions ? M. REY.

Joël REY

Madame la Présidente du Conseil général, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. Le groupe le Centre s'est penché avec attention sur le règlement du fonds Energie et climat proposé par la Municipalité. Lors d'un précédent plénum, le Conseil général avait débattu longuement sur la pertinence de créer un tel fonds sans en connaître précisément les tenants et les aboutissants. Notre groupe avait soutenu avec conviction la création de ce dernier, étant persuadés que nous ne pouvons plus, en 2023, ignorer les défis énergétiques et climatiques qui nous attendent ces prochaines années. Le constat est reconnu par tous, les solutions divergent par contre, preuve en est le débat sur les grandes installations photovoltaïques de notre canton sur lequel le peuple devra se prononcer en septembre. Mais même au niveau communal, chacun a son rôle à jouer, les petits ruisseaux font en fin de compte les grandes rivières. Ce fonds va dans cette direction et permettra à l'exécutif de pouvoir identifier ses besoins à moyen et long termes et d'avoir ainsi la flexibilité pour le faire. Ce fonds pourra être un « accélérateur agile » comme stipulé dans le rapport pour prendre les bonnes décisions rapidement. Tout va très vite dans le domaine énergétique et il sera donc utile d'avoir un outil tel que celui-ci pour pouvoir être réactifs, voire même proactifs sur le sujet. La commission du développement durable – et peut-être d'autres - proposeront des amendements à ce règlement. Notre groupe écoutera ces arguments avec attention. Toutefois, nous garderons à l'esprit que ce dernier règlement doit garder une certaine souplesse quant à son application et qu'il faudrait donc éviter d'accepter des amendements qui seraient sujets à une interprétation à géométrie variable qui limiteraient passablement la marge de manœuvre de l'exécutif. Pour terminer notre groupe remercie la commission de gestion et du développement durable et félicite aussi la Municipalité, puisque nous sommes dans le thème, pour l'obtention du label « Ville Verte » seule Commune du Valais à l'avoir obtenu. L'impulsion écologique et environnementale lancée depuis quelques années par l'exécutif porte ses fruits et ce fonds permettra à la récolte d'être encore meilleure. Le groupe le Centre accepte à l'unanimité l'entrée en matière.

Sabine REY

Merci M. REY. D'autres interventions ? M. MELLY.

Blaise MELLY

Merci Madame la Présidente. Le Conseil municipal nous propose aujourd'hui de créer un fonds Energie et climat. La problématique énergétique va nous occuper pendant des décennies et il fait sens de vouloir assurer l'approvisionnement en électricité sur le long terme ainsi que de nous prémunir contre les hausses de prix. L'UDC ne combat donc pas les objectifs de ce fonds, c'est-à-dire que nous pensons qu'il fait sens d'équiper les bâtiments publics de panneaux solaires, d'isoler ces bâtiments et d'investir dans la production d'énergie. Par contre, nous combattons ce genre d'outils comptables qui ont pour effet de priver le Conseil général de ses prérogatives. Et ce quelle que soit la thématique du fonds. En effet, si ce fond est créé avec le règlement proposé, le Conseil général ne pourrait plus se prononcer sur les dépenses du fonds. Cette compétence budgétaire, qui est la plus importante compétence du Conseil général, sera supprimée dans les limites assez floues des objectifs cités dans le règlement. Nous pensons donc que ce fonds n'est pas souhaitable. Il n'est pas non plus nécessaire puisque la Commune de Sierre, comme beaucoup d'autres Communes, réalise déjà les tâches prévues sans un fonds et il est tout à fait possible d'amplifier ce qui est déjà fait tout en laissant le pouvoir budgétaire au Conseil général. Outre ces arguments, qui sont des arguments politiques, c'est-à-dire de rapport entre les pouvoirs, il y a des questions juridiques qui se posent avec ce fonds. Par hasard, j'ai parlé de ce fonds avec un collègue au Grand Conseil, Mikael VIEUX, qui est aussi conseiller municipal à Collombey-Muraz et président de la commission des finances. Et il m'a tout de suite dit que ce genre de fonds était interdit en Valais. Sa Commune, il m'a dit qu'ils avaient voulu en créer un fonds similaire et leur fiduciaire leur avait dit que c'était impossible. Elle leur a donné comme argumentation l'article 86 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes, cet article qui dit : « Le préfinancement des investissements n'est pas autorisé » ; donc le préfinancement des investissements n'est pas autorisé. Or, en tout cas ce que j'ai compris de la présentation, le but

de ce fonds c'était au moins entre autres de mettre de côté les revenus des aménagements de production d'électricité pour être prêts à racheter des participations à la fin des concessions. Donc je pense que ça, c'est en contradiction avec l'ordonnance cantonale. Le Conseil municipal propose de considérer ce fonds comme un financement spécial, les financements spéciaux, eux, sont autorisés. La définition c'est : des moyens financiers affectés à l'accomplissement d'une tâche publique déterminée. Donc un exemple typique, c'est un fonds «eau potable» où les revenus sont la vente d'eau potable et puis les coûts c'est l'entretien du réseau. Alors maintenant la question qui se pose : est-ce qu'on peut considérer que le climat et l'énergie comme une tâche publique déterminée ? Je l'ai rappelé avant, donc, en tout cas, pour lui... moi je ne sais pas, je ne suis pas comptable... lui il travaille dans une fiduciaire, il m'a dit que d'après lui c'est complètement impossible de considérer ça comme une tâche publique déterminée. En tout cas, si la Commune de Sierre pouvait le faire, eh bien Collombey-Muraz lancera toute une série de fonds, par exemple pour gérer l'immobilier ou des choses comme ça. Donc en résumé, même si on considère ce fonds comme un financement spécial, nous pensons que ce genre d'outil comptable n'est pas souhaitable du point de la séparation des pouvoirs puisqu'il revient à retirer la compétence budgétaire du Conseil général. Donc nous refuserons l'entrée en matière. Mais si l'entrée en matière est acceptée par la majorité, nous déposerons trois amendements pour mettre dans le règlement des éléments qui se trouvent en fait dans l'ordonnance sur la gestion financière des Communes, pour être sûrs que ce fonds soit utilisé de façon correcte, de façon à respecter la législation cantonale. Merci pour votre attention.

Sabine REY

Merci M. MELLY. M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Merci Madame la Présidente. De nos jours, la nécessité pour les collectivités publiques de s'engager aussi en faveur du climat ne fait plus débat. Nous devons ainsi saluer la volonté de la Municipalité de chercher, à son niveau, à raffermir sa politique environnementale. Parmi différents moyens, notre Conseil communal a choisi la création d'un fonds Energie et climat. Lors de la discussion sur le budget 2023, notre groupe s'était montré critique, non pas sur le projet de fonds lui-même - même si certains objectifs peuvent être atteints, de notre point de vue, d'une autre manière - mais bien sur le fait d'y affecter le montant d'un million de francs avec un déficit budgétaire du même ordre de grandeur et avant d'avoir pu prendre connaissance des dispositions réglementaires de ce fonds. Ce que nous critiquions, c'était, selon l'expression consacrée, de vouloir mettre la charrue avant les bœufs. Nous aurons désormais un règlement – enfin nous aurons bientôt un règlement - qui tient, globalement, la route. Les objectifs y sont clairement définis et le mode de financement du fonds prévoit l'affectation des recettes issues des aménagements de production électrique. Il est en effet judicieux de consacrer ces ressources fluctuantes à des objectifs particuliers, en l'occurrence en faveur du climat, plutôt que de les utiliser au financement ordinaire de notre ménage communal. Le groupe PLR accepte donc l'entrée en matière et reviendra dans la discussion générale sur les divers amendements proposés. Je profite de l'occasion pour remercier les deux commissions qui se sont penchées sur cet objet pour leur bon travail. Merci.

Sabine REY

Merci M. GERMANN. Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

La qualité des documents de travail transmis est relevée, sources d'utiles précisions, base solide à nos réflexions. Nous vous en remercions chaleureusement. Dans le contexte actuel, la constitution de ce fonds, ses objectifs, restent de bon sens comme l'approbation de son règlement, une première communale en Valais, semble-t-il. Notre groupe acceptera l'entrée en matière et le règlement, sous réserve, bien évidemment, du sort des amendements (tout de même 4 pour 6 articles succincts). Quelques réflexions s'imposent toutefois :

Les conséquences concrètes, bien visibles de l'urgence climatique et de notre dépendance énergétique appellent effectivement à des projets et mesures réalistes, pragmatiques à concrétiser promptement tant aux niveaux local que régional, ceci avec ou sans le fonds puisqu'il s'agit d'investissements à prévoir, déjà, et de toute évidence, dans nos propres budgets. Qu'il soit un accélérateur «agile» reste intéressant, nécessaire bien qu'il puisse effectivement soulever pour

certaines l'appréhension d'une restriction de notre pouvoir décisionnel et droit de regard en catégorisant les montants affectés en dépenses liées, ceci même en accordant pleine confiance aux personnes impliquées actuellement avec sérieux autour de tels projets, donc des «garde-fous». Qu'en sera-t-il dans le futur proche, pas si loin, 18 mois... Une interrogation toute légitime et quelles précautions à prendre si ce n'est la sanction «après coup» par l'amendement... Réflexion faite, peut-on réellement se prononcer sur les choix du Conseil municipal si ce n'est, lors d'amendement au budget ou pour un projet d'envergure dont l'investissement nécessite notre approbation, je pense à l'école de Borzuat, à la patinoire... ou la future. L'application de l'article 22 du RCG pourrait-elle être exigée ou le règlement de ce fonds devrait-il primer ? De ce fait, l'amendement de l'article 5 par l'UDC visant à éliminer l'affectation des dépenses liées dépendra de notre interprétation, souhait d'abandonner – ou non - nos prérogatives, et ceci mis en lien avec le but recherché précisément par ce fonds...

La volatilité des revenus des aménagements de production interpelle et colore avec nuance nos comptes. Si leur affectation au fonds reste logique, une part devrait aussi être affectée à d'autres objectifs communaux liés notamment à l'aspect social comme je l'ai signalé précédemment. Dans ce sens, délimiter cette affectation par un pourcentage minimal ou maximal aurait été de bon augure même si la formulation adoptée par la Municipalité - «une part significative» - reste acceptable.

Ce fonds est-il légal ? Une grande question ! Mon raisonnement possiblement simpliste : ce fonds spécial découle de l'application de l'ordonnance sur la gestion financière des Communes et le préavis positif du SAIC laisserait présumer de sa légalité. Nous attendons dès lors des explications peut-être plus précises de la Commune. Merci de votre attention.

Sabine REY

Merci Mme CLAUSEN METRAL. Y a-t-il d'autres interventions du législatif ? La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Volontiers Madame la Présidente. Donc pour cette entrée en matière et en préambule, et en fonction des interventions, là aussi, des différents chefs de groupes... Le groupe UDC questionne la légalité du règlement qui vous est soumis... vous l'avez lu, c'est dans notre message, et je crois l'avoir expliqué aussi avec mon collègue Marc-André lorsqu'on a fait la présentation : ce règlement est passé par les fourches caudines des services juridiques du Canton par deux fois. Donc il a été préavisé positivement et puis, pour être bien exact en fait, le Conseil municipal ne considère pas ce fonds comme un financement spécial dans le sens strict du terme. Si la manière de traiter ce fonds est similaire par certains aspects, elle en diffère par d'autres. C'est d'ailleurs indiqué dans le message d'accompagnement au chiffre 5 que je me permets de citer, j'ouvre les guillemets : « les modalités d'utilisation des financements spéciaux par analogie - c'est par analogie des fonds - sont précisés dans l'ordonnance sur la gestion financière des Communes ». Et en fait, toute cette approche, elle traduit exactement les instructions qui découlent justement de l'examen préalable du règlement par les services de l'Etat et de l'inventaire des points relevés par ce dernier, par ces derniers, pardon, pour pouvoir émettre un préavis positif. Vous imaginez bien que les services juridiques de l'Etat n'auraient pas émis un préavis positif si nous vous propositions des articles de règlement qui ne seraient pas en adéquation avec les lois supérieures. Voilà, Madame la Présidente, ce préambule et si vous le permettez en fonction des différents amendements, je me permettrai aussi d'émettre le point de vue de la Municipalité à ce propos.

Sabine REY

Merci Monsieur le Président. Je vous propose de passer au vote et je demande aux scrutateurs de se tenir prêts au comptage. Que les personnes qui acceptent l'entrée en matière lèvent la main. Mme MATTER. M. CORNUZ. M. EGGS. Mme BENEY. M. WIEDMER. Que les personnes qui refusent l'entrée en matière lèvent la main. Mme MATTER. M. CORNUZ. M. EGGS. Mme BENEY. M. WIEDMER. Que les personnes qui s'abstiennent lèvent la main. Personne. **L'entrée en matière est acceptée par 47 voix** et nous avons 5 abstentions... contre oui.

d. Discussion générale

Sabine REY

Nous en arrivons maintenant au point 6d, la discussion générale et je vous demande la plus grande attention. Je vais passer en revue les six articles et je vous prie de bien vouloir faire vos commentaires, poser vos questions ou proposer vos amendements lorsqu'un article du règlement est abordé. Je vous rappelle aussi que l'article 28 du règlement du Conseil général indique l'ordre dans lequel les diverses propositions seront mises aux voix. Ainsi, les propositions de la commission du développement durable, ou à défaut celles du Conseil municipal, ont priorité sur toute autre dans l'ordre de vote. Techniquement, cela signifie que nous allons d'abord voter les amendements de la commission du développement durable. Etant donné que des amendements supplémentaires de l'UDC ont été annoncés hier au bureau, nous entrerons alors dans une deuxième phase où il s'agira d'opposer le texte du Conseil municipal aux propositions de l'UDC. Pour ce faire, nous passerons au vote la version de la Commune et non les amendements du groupe UDC. Nous allons commencer par l'article 1 : les généralités et champs d'application. Y a-t-il des remarques ? Ce n'est pas le cas. Nous poursuivons avec l'article 2 : les objectifs du fonds. Je passe la parole à la rapporteuse de la CDD pour présenter les amendements proposés par la commission.

Noémie CALOZ

Voici à présent les propositions de la commission :

L'objectif de ce fonds est de permettre d'équiper les bâtiments communaux et le domaine public d'installations produisant de l'énergie renouvelable, d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire l'empreinte environnementale des bâtiments, des équipements et des infrastructures de la commune de Sierre, de prendre des participations dans des sociétés de production d'énergie renouvelable, en privilégiant des projets régionaux et ayant un impact minime sur les écosystèmes naturels et le paysage, de réaliser tout autre projet ou étude pouvant permettre à la Commune d'atteindre les objectifs généraux indiqués ci-dessus, en privilégiant des projets régionaux et ayant un impact minime sur les écosystèmes naturels et le paysage.

Sabine REY

Merci Mme CALOZ. Y a-t-il d'autres interventions au niveau du législatif ? Ce n'est pas le cas. La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Non merci.

Sabine REY

Nous allons passer au vote et je demande aux scrutateurs de se tenir prêts au comptage. Que les personnes qui acceptent l'amendement de la CDD lèvent la main. Mme MATTER. M. CORNUZ. M. EGGS. Mme BENEY. M. WIEDMER. Que les personnes qui refusent l'amendement de la CDD lèvent la main. Mme MATTER. M. CORNUZ. M. EGGS. Mme BENEY. M. WIEDMER. Que les personnes qui s'abstiennent lèvent la main. Mme MATTER. M. CORNUZ. M. EGGS. Mme BENEY. M. WIEDMER. On attend le décompte du secrétaire. Alors **l'amendement est accepté par 35 oui, refusé par 4 personnes et cinq personnes se sont abstenues.**

Nous en arrivons à l'article 3 qui traite de l'attribution au fonds. Y a-t-il des remarques ? M. MELLY.

Blaise MELLY

Voilà, donc selon les bases légales utilisées dans l'ordonnance cantonale, les financements spéciaux doivent être financés par les revenus réalisés par la tâche concernée et puis c'est utiliser ça comme motivation, d'ailleurs, pour le fonds. Donc l'idée c'est simplement de mettre que le fonds peut être uniquement alimenté par les recettes nettes des aménagements de production électrique... en fait dans le cas présent, je ne pense même pas que ça limite. Ma compréhension de cette ordonnance c'est qu'on ne peut pas utiliser les recettes générales de la Commune pour financer ce genre de fonds, voilà. Donc je propose d'accepter cet amendement.

Sabine REY

Merci M. MELLY. Y a-t-il d'autres interventions du législatif ? M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Merci Madame la Présidente. Au préalable, je déplore que les amendements déposés par le groupe UDC n'aient pu être discutés dans les deux commissions respectives. Nous avons eu peu de temps pour analyser dans le fond ces propositions et leurs implications juridiques. Dans ce contexte, nous allons donner notre confiance au Conseil municipal qui nous a assuré à plusieurs reprises – et encore tout à l'heure - que ce texte avait l'approbation des juristes du Canton. Je reviens à l'article 3 dont la formulation du Conseil communal nous convient parfaitement. En effet, il n'est écrit nulle part que la Municipalité peut prélever des moyens dans son budget ordinaire pour financer ce fonds. De plus, le Conseil communal a exprimé, dans toutes les discussions relatives à cet objet, que ce seront bien les ressources provenant des aménagements de production qui devront financer ce fonds. La stricte formulation proposée par l'UDC n'est pas nécessaire puisque, le cas échéant, ce serait la législation de rang supérieur, en l'occurrence l'article 13 de l'ordonnance qui devrait s'appliquer. Au passage, je signale que l'article 13 fait référence à, et je cite, à « une part fixe des impôts généraux » ; or le texte du règlement ne parle ni de prélèvement sur les impôts généraux ni, *a fortiori*, ne mentionne un montant ou un taux fixe de prélèvement. Nous suivrons donc le Conseil municipal pour cet article.

Sabine REY

Merci M. GERMANN. D'autres interventions ? La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Oui, volontiers. Sur cette proposition d'amendement, le Conseil municipal considère que ce n'est pas opportun de limiter l'alimentation de ce fonds que par les recettes des aménagements de production électrique. Tout simplement parce que dans un passé récent, ces mêmes aménagements ont généré plus de frais que de recettes. Dès lors le Conseil général alors il se priverait de la possibilité de doter ce fonds, oui peut-être par les autres recettes du ménage communal, alors que potentiellement ce serait important de se doter des moyens nécessaires à la réalisation des objectifs qui sont fixés par le présent règlement. Nous vous invitons à soutenir notre proposition.

Sabine REY

Merci Monsieur le Président. Je vous propose de passer au vote et je demande aux scrutateurs de se tenir prêts au comptage. Nous allons donc voter la proposition de la Municipalité que vous voyez à gauche sur l'écran. Que les personnes qui acceptent le texte de la Commune lèvent la main. Mme MATTER. M. CORNUZ. M. EGGS. Mme BENEY. M. WIEDMER. Merci. Que les personnes qui refusent le texte de la Commune lèvent la main. Mme MATTER. M. CORNUZ. M. EGGS. Mme BENEY. M. WIEDMER. Que les personnes qui s'abstiennent lèvent la main...
Donc la proposition de la Commune a donc été acceptée par 45 voix et refusée par 7 personnes, aucune abstention.

Nous pouvons passer à l'article 4 relatif au prélèvement. Je passe la parole à la rapporteuse de la CDD pour présenter les amendements proposés par la commission.

Noémie CALOZ

Proposition de la commission pour l'article 4 : L'utilisation de ce fonds doit s'inscrire dans la réalisation de tout projet en lien avec les articles 1 et 2 du présent règlement. Les projets retenus devront présenter des objectifs clairs et mesurables et permettre un contrôle des résultats. Le préfinancement du fonds est interdit.

Sabine REY

Merci Mme CALOZ. Y a-t-il d'autres interventions du niveau du législatif ? Ah, pardon, Mme METRAL, excusez-moi.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Rassurez-vous, je ne vais pas démolir l'article. Il s'agit juste d'une question qui s'est posée dans notre groupe sur la formulation de l'article 4. Je ne sais pas si j'aurais dû le déposer comme amendement ou s'il y a la possibilité de changer la formulation. Je la reprends : l'utilisation de ce fonds doit s'inscrire dans la réalisation de tout projet en lien avec les articles 1 et 2 du présent règlement... ceci nous convient. Et nous avons, par la suite, modifié la phrase : les projets retenus doivent présenter des objectifs clairs et **des résultats** mesurables.... Le préfinancement du fonds est interdit... on a repris. Donc on a juste souhaité, peut-être tardivement, faire une modification

pour rendre un tout petit peu plus claire la formulation. Je ne sais pas si c'est de rigueur qu'on vous communique le texte pour qu'on le vote ou qu'il puisse être modifié en cours de séance ?

Sabine REY

Alors finalement nous allons procéder de la même manière que pour les amendements de l'UDC. On va d'abord voter le texte de la Commune, ensuite si ça devait être refusé, on voterait l'amendement qui a été déposé en premier et puis le vôtre en dernier.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Tout à fait.

Sabine REY

D'autres interventions ?

Blaise MELLY

Merci, donc là je prends la parole... pas sur l'amendement de la CDD - d'ailleurs personnellement je vais soutenir cet amendement - mais pour proposer un amendement complémentaire qui sera voté séparément. Ça reprend simplement une phrase dans l'ordonnance cantonale sur les Communes qui dit : le préfinancement des investissements n'est pas autorisé. Alors je vous dis pourquoi... à quoi ça sert de reprendre un article qui est dans une autre loi, puisque de toute façon l'autre loi a le dessus. Mais le risque que je vois c'est qu'un futur Conseil communal, dans 10 ans, eh bien, il n'aura pas l'historique, il n'aura pas eu cette discussion et vu la motivation du fonds, moi je vois vraiment un risque qu'il soit utilisé pour préfinancer des investissements. D'ailleurs, excusez-moi, je n'ai pas eu d'explications, mais quand... disons si on veut utiliser les revenus actuels des parts, des participations dans les barrages et les autres entreprises productrices d'énergie pour financer plus tard l'achat de participations, pour moi, c'est un préfinancement d'un investissement qui n'est pas autorisé d'après l'ordonnance cantonale. Alors j'aimerais bien avoir une explication à ce sujet et puis donc, dans tous les cas, je maintiens l'amendement pour que ça soit clair que ça, c'est interdit. J'ai oublié, je voulais répondre avant à M. GERMANN... donc moi ce n'est pas que j'ai caché des informations, c'est que par hasard j'ai appris ça à la mi-mai, en discutant ; le 17 mai j'ai envoyé un mail à la présidente de la Cogest. Après j'ai lu le rapport, ça a pris du temps de recontacter des gens et puis voilà, ça prend du temps de formuler les amendements. Voilà, moi je ne suis pas un juriste non plus, je discute des choses, j'essaie de lire les sources et puis lorsqu'il m'a donné cet article « le préfinancement des investissements n'est pas autorisé » pour moi c'est clair que ça interdit de faire, en tout cas en partie, ce qui a été présenté lors de la séance d'informations. Voilà, merci.

Sabine REY

Merci M. MELLY. D'autres interventions des conseillers généraux ? Ce n'est pas le cas. La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Volontiers Madame la Présidente. Alors dans l'ordre, les propositions de modifications de l'article 4 par la commission du développement durable n'amènent pas de contre-indication de notre part. Je n'ai pas l'impression non plus que l'intervention de la cheffe de groupe de l'alliance de gauche modifie, dans sa substance en fait, la proposition de l'article 4. Mais j'aimerais, à nouveau, revenir sur l'intervention du chef de groupe de l'UDC, qui demande le rajout d'une notion, enfin d'une phrase qui dit « le préfinancement des investissements n'est pas autorisé ». Cette clause elle est un peu présentée comme étant une clause de style qui ne déploie pas d'effets, mais qui permet de rappeler des bases légales... mais juste vous dire que c'est peu utile, parce que finalement c'est la loi sur les Communes qui contient, mot pour mot, cette phrase. C'est le droit supérieur et on ne peut pas le transgresser. Et deuxièmement dans le sens de l'article 86 de l'ordonnance, il est précisé qu'en dehors de l'existence d'un fonds du type de celui qui vous est proposé il est interdit de comptabiliser des charges pour un projet qui sera réalisé dans un exercice comptable futur. Alors dès lors ajouter cette clause, dans le règlement, eh bien, ça revient à le vider de toute substance et à le rendre inopérant, parce que le but du règlement c'est précisément d'autoriser la constitution d'un fonds pour des investissements à futur. Et puis j'ajoute que pour compléter le dispositif et fournir les garanties nécessaires à son bon fonctionnement, l'article 4 du règlement indique que le préfinancement du fonds est interdit. Cela signifie, en d'autres termes, qu'aucune dépense ne peut être engagée si le montant qui est contenu dans le fonds ne le permet

pas. Donc je vous invite, là aussi, à refuser cet amendement, car il viderait le fonds de tout son sens.

Sabine REY

Merci Monsieur le Président. M. MELLY demande à nouveau la parole.

Blaise MELLY

Non mais désolé, Monsieur le Président, si je comprends bien, vous dites : si on respecte l'ordonnance cantonale sur les Communes, on vide le règlement de sa substance ? Donc je me permets de demander une deuxième explication.

Pierre BERTHOD

Je peux relire le texte, parce qu'en fait quand on parle de juridisme – et je ne suis pas juriste non plus – ce que j'essaye d'exprimer c'est que si le législatif sierrois décide de rajouter la phrase que vous proposez « le préfinancement des investissements n'est pas autorisé », eh bien, concrètement ça veut dire que l'utilisation des montants qui sont prévus dans le fonds ne seront pas, comme nous l'avons entendu en préambule, de compétence de l'exécutif mais seront soumis au législatif dans le cadre de l'analyse du budget. Mais à nouveau, M. MELLY, vous n'êtes pas juriste, je ne le suis pas non plus, mais quand un règlement produit par une Commune passe deux fois dans les services juridiques du Canton, qui ne sont pas connus pour être des gens laxistes, j'entends que vous avez peut-être des connaissances qui vous indiquent que c'est illégal, j'espère que le travail qu'on fait à Sierre permettra à votre collègue de Collombey-Muraz de proposer un même fonds à la Commune de Collombey-Muraz... Et puis j'ai l'impression que vous essayez de trouver quelque chose d'illégal dans ce qui est proposé... je me sens vraiment sans aucun problème parce qu'à nouveau, quand c'est passé deux fois auprès des services juridiques, qu'ils nous ont donné des préavis positifs, c'est pour cela qu'on se permet de proposer... si c'était illégal, il faudra agrandir la prison de Crêtelongue, parce que les 60 plus 9 qu'on est ici, on remplirait tout ça, quoi. Ce n'est peut-être pas clair, mais j'espère avoir été clair quand même, hein.

Sabine REY

Merci Monsieur le Président. D'autres interventions dans la salle ? Ce n'est pas le cas. Nous allons donc passer au vote. Là je vous rends juste attentifs au fait que la proposition de Mme CLAUSEN METRAL c'est en fait une proposition d'amendement sur un amendement qui a été proposé par la commission du développement durable. Donc on va commencer par voter par **la proposition de la commission du développement durable**. Si vous acceptez cette formulation, et bien, *de facto*, la proposition de Mme CLAUSEN METRAL ne sera pas présentée. Je vous propose de passer au vote, donc, et je demande aux scrutateurs de se tenir prêts. Donc nous allons commencer par la proposition de la commission. Que les personnes qui acceptent l'amendement de la CDD lèvent la main. Mme MATTER. M. CORNUZ. M. EGGS. Mme BENEY. M. WIEDMER. Merci. Que les personnes qui refusent l'amendement de la CDD lèvent la main. Apparemment personne. Y a-t-il des abstentions ? Nous avons une abstention. Donc **l'amendement a été accepté par 52 voix**. Nous poursuivons maintenant avec le vote sur **le texte communal** opposé à l'amendement de l'UDC. Que les personnes qui acceptent le texte de la Commune lèvent la main ? Mme MATTER. M. CORNUZ. M. EGGS. Mme BENEY. M. WIEDMER. Merci. Que les personnes qui refusent le texte de la Commune lèvent la main. Mme MATTER. M. CORNUZ. M. EGGS. Mme BENEY. M. WIEDMER. Y a-t-il des abstentions ? Un. **Le texte de la Commune a donc été accepté par 44 voix, refusé par 5 avec 1 abstention. Deux ? D'accord.**

Nous en arrivons à l'article 5 qui traite des compétences. Je passe la parole à la rapporteuse de la CDD pour présenter les amendements proposés par la commission.

Noémie CALOZ

Enfin la proposition de la commission pour l'article 5 : Le Conseil municipal est compétent pour engager les dépenses, dès lors que celles-ci s'inscrivent pleinement dans les objectifs définis et dans les limites du fonds constitué. Les montants affectés aux objectifs sont considérés comme des dépenses liées. Le Conseil général est informé des projets financés par le fonds et des résultats concrets obtenus par un ou des moyens de communication à disposition. L'évolution du fonds ainsi que le détail des prélèvements réalisés durant l'année civile figureront dans les comptes communaux publiés.

Sabine REY

Merci Mme CALOZ. Y a-t-il d'autres interventions au niveau du législatif ? Non, pas d'autre proposition ?

Blaise MELLY

Merci. Donc je propose de supprimer la phrase qui dit que les montants affectés aux objectifs sont considérés comme des dépenses liées. Donc ça c'est la phrase essentielle du règlement qui dit que nous n'avons plus le pouvoir de prendre ces décisions-là et il faut bien comprendre qu'il s'agit peut-être d'acheter pour un, deux, cinq, dix millions de participations dans des entreprises qui, sans ce règlement, seraient de la compétence du Conseil général, et avec ce règlement seront de la compétence du Conseil municipal. Alors voilà... bon déjà politiquement c'est clair que je veux que le Conseil général garde ce pouvoir. Le pouvoir budgétaire c'est un des rares pouvoirs qu'a le Conseil général et les règlements et le budget sont les deux piliers de notre pouvoir et là nous nous... tout ce qui peut passer sous le qualificatif climat et énergie est sorti de notre pouvoir budgétaire. Et puis bon, j'ai de nouveau l'impression que ça ne répond pas à la définition d'une dépense liée, parce qu'il y a marqué « lorsque le principe de la dépense et son montant sont prescrits par une disposition légale ou un jugement »... je ne vois pas ce règlement qui détermine les montants qui vont être dépensés... c'est-à-dire si le Conseil municipal, dans dix ans, décide d'acheter pour un million, deux millions ou cinq millions, quel est le montant qui est prescrit par ce règlement ? C'est une décision politique à prendre à ce moment-là et donc ça ne correspond, à mon avis, pas à la définition, de nouveau, à la législation cantonale de dépense liée, et puis, bon, je vous ai déjà dit, politiquement, personnellement je n'en veux pas non plus. Donc je vous invite à accepter cet amendement pour que le Conseil général garde un des pouvoirs qu'il a.

Sabine REY

Merci M. MELLY. Y a-t-il d'autres interventions au niveau du législatif ? Non. La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Oui, volontiers. Sur la proposition d'amendement de la commission du développement durable, nous n'avons, là aussi, pas de contre-indication, c'est même bien. Je passe déjà un petit peu à l'article 5, parce que ça me permet de répondre au chef de groupe de l'UDC aussi. Ces deux modifications proposées par la commission du développement durable mettent des cautions, enfin permettent déjà d'avoir un pointage et un suivi clair, mesurable, comme c'est écrit et proposé et de détailler dans les comptes municipaux, chaque année, finalement l'usage de ce fonds. Alors j'entends, M. MELLY, que vous pouvez avoir un avis politique différent... je ne crois pas que nous sommes, l'exécutif, dans un rapport de force avec le législatif. Peut-être pour rappel aussi, dans une première mouture que l'exécutif avait envoyée aux services du Canton, on avait un article qui précisait que les dépenses qui étaient supérieures aux 3 millions qui sont de compétence de l'exécutif – c'est sauf erreur 5 % des recettes brutes – soient aussi incluses dans ce règlement. Et les services juridiques n'ont pas accepté qu'il y ait cette clause. Donc là aussi, ce n'est pas une volonté de notre part de s'arroger des pouvoirs et puis, je crois, vous êtes élu, en tout cas de cette législature et pour certains depuis longtemps... indépendamment des personnes qui sont en fonction, on a cette capacité quand même à se dire les choses et il n'est dans l'intérêt, en tout cas pas de l'exécutif, de faire, comme on dit, des bébés dans le dos au législatif, au contraire on doit toujours trouver, eh bien, des cheminements de convergence pour mener des politiques publiques qui soient intelligentes pour nos habitantes et nos habitants. Mais plus précisément, sur la proposition du groupe UDC qui désire en fait supprimer cette phrase, la phrase est la suivante « les montants affectés aux objectifs sont considérés comme des dépenses liées », eh bien, comme je l'ai indiqué pour l'article précédent, ça priverait véritablement le fonds de son fonctionnement parce qu'en fait aucun investissement ne pourrait être engagé s'il n'est pas soutenu par une ligne budgétaire correspondante. Donc là le fonds, il n'aurait, à nouveau, plus aucun sens, plus sa raison d'être. Alors je le répète encore une fois, mais le but de ce règlement, c'est de permettre à la collectivité de pouvoir intervenir dans des cas particuliers, en mettant en œuvre, sous des conditions qui sont strictes, le mode de fonctionnement est déterminé dans le règlement... et je me permets aussi de rappeler qu'en fait le législatif alloue un montant qui donne le fonds, à chaque fois, l'exécutif proposera un montant que vous pouvez amender à zéro ou mettre les millions que le législatif désire. Et ensuite, c'est vrai, l'exécutif peut utiliser ces fonds pour les besoins qui sont cadrés dans le cadre du règlement qui nous intéresse aujourd'hui et même en l'absence d'une ligne budgétaire usuelle. Alors on trouve que c'est un instrument qui

est équilibré, qui est doté de plusieurs moyens de contrôle pour le législatif et qui répond véritablement aux besoins actuels. C'est également utile de préciser que la clause contestée c'est l'exacte formulation du service des affaires intérieures et communales dans le cadre, je l'ai dit, de l'examen préalable du règlement qui vous est présenté et je vous invite donc à ne pas vider de sa substance ce règlement et de ne pas accepter cette proposition d'amendement du groupe UDC.

Sabine REY

Merci Monsieur le Président. Je propose de passer au vote et je demande aux scrutateurs de se tenir prêts au comptage. A nouveau, nous commençons par l'amendement de la CDD. Que les personnes qui acceptent l'amendement de la CDD lèvent la main. Mme MATTER. M. CORNUZ. M. EGGS. Mme BENEY. M. WIEDMER. Que les personnes qui refusent **l'amendement de la CDD** lèvent la main. Zéro. Que les personnes qui s'abstiennent lèvent la main. Une. **L'amendement est donc accepté par 51 voix et nous avons une abstention.**

Nous poursuivons maintenant avec le vote sur le texte communal opposé à l'amendement de l'UDC. Que les personnes qui acceptent le **texte de la Commune** lèvent la main. Mme MATTER. M. CORNUZ. M. EGGS. Mme BENEY. M. WIEDMER. Que les personnes qui refusent le texte de la Commune lèvent la main. Mme MATTER. M. CORNUZ. M. EGGS. Mme BENEY. M. WIEDMER. Que les personnes qui s'abstiennent lèvent la main. Trois personnes s'abstiennent. Donc **le texte de la Commune a été accepté par 44 voix, il y a 5 refus et puis 3 abstentions.**

Y a-t-il des remarques quant aux dispositions finales prévues à l'article 6 ? Non.

Avant de passer à la votation finale les conseillers généraux ou la Municipalité souhaitent-ils encore faire un commentaire ?

e. **Votation finale**

Sabine REY

Puisque tel n'est pas le cas, je vous propose donc de passer au vote et je demande aux scrutateurs de se tenir prêts au comptage. Que les personnes qui acceptent le règlement avec les amendements acceptés lèvent la main. Mme MATTER. M. CORNUZ. M. EGGS. Mme BENEY. M. WIEDMER. Que les personnes qui refusent le règlement avec les amendements proposés lèvent la main. Mme MATTER. M. CORNUZ. M. EGGS. Mme BENEY. M. WIEDMER. Que les personnes qui s'abstiennent lèvent la main. Zéro. **Le règlement a donc été accepté avec les amendements par 47 personnes.** Merci beaucoup. La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer au terme de ces débats ?

Pierre BERTHOD

Volontiers, mais c'est simplement en fait pour remercier les membres du législatif pour votre soutien à la constitution de ce fonds Energie et climat. Alors on verra en effet sa pertinence, mais nous, on est convaincus que cet outil nous permettra et permettra à notre collectivité d'encore mieux faire face aux impératifs qui surviendront. Il nous permettra aussi d'accélérer la transition énergétique, de décarboner nos infrastructures et de développer les moyens dans la production d'énergie propre et durable ; en cela, merci pour votre confiance.

Sabine REY

Merci Monsieur le Président.

7. **DIVERS**

Sabine REY

Nous en arrivons au dernier point de l'ordre du jour, nous allons conclure cette séance avec les divers. Avant de passer la parole à l'assemblée, je vous informe qu'un plénum extraordinaire aura lieu le **mercredi 27 septembre à 18h00** dans cette salle. Nous traiterons de deux dossiers : une demande de modification partielle du plan d'affectation des zones au lieu-dit "Crêtelongue", ainsi que la renonciation à l'approbation de la demande de modification partielle du PAZ et du RCCZ "Foulon Pintset ». La parole est maintenant à l'assemblée. Comme d'habitude, après trois interventions ou questions, j'inviterai la Municipalité à vous répondre. M. ROBYR.

Fabien ROBYR

Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs du bureau, Monsieur le Président, Messieurs et Madame les Conseillers et Conseillère communaux, chères et chers collègues. Notre démocratie souffre depuis longtemps d'un manque d'engagement et de participation, on le constate souvent. Le renouvellement des forces politiques est et restera un défi pour notre siècle. Sur une idée de mon estimée collègue Noémie CALOZ, nous avons organisé, ce printemps, une après-midi durant, une simulation du fonctionnement du Conseil général à destination des élèves de 11CO du cycle des Liddes. Les élèves ont ainsi pu suivre une présentation des enjeux démocratiques suisses, et par la suite ont pu se réunir par commissions afin de proposer différentes idées. Enfin, les élèves se sont réunis dans la Grande Salle de l'Hôtel de Ville, notre salle de réunions, afin de débattre de leurs propositions, et de les mettre aux voix, sous l'œil attentif de leurs enseignants et de vos chers collègues. Nous avons été ébahis par leur intérêt global pour la chose politique, pour leur compréhension des enjeux et des défis actuels. Preuve s'il en fallait une, qu'il n'y a pas de désintérêt, mais que c'est la politique qui semble parfois inaccessible. Nous nous étions engagés, en tant que membres du Conseil général, à obtenir les réponses à leurs différentes questions, dont nous n'avons pas changé la teneur et ce afin qu'ils voient la complète honnêteté de leurs élus. Nous vous remercions par avance pour votre diligence dans les réponses aux questions de nos jeunes citoyens et citoyennes, peut-être aussi parce notre démocratie repose avant tout sur leurs épaules. J'ai donc quatre questions, Madame la Présidente.

Sabine REY

Je vous écoute.

Fabien ROBYR

1. Il n'existe malheureusement pas de gradin à Ecossia pour voir les matchs. Est-ce qu'une telle création pourrait être envisagée ?

Sabine REY

Vous pouvez dire toutes les questions.

Fabien ROBYR

2. Au-delà de 16 ans, il n'existe pas forcément de réduction communale pour les apprentis sur les bus, la piscine ou le cinéma. Une carte destinée aux 16-20 ans résidant sur la commune de Sierre pourrait-elle être envisagée ?
3. Est-ce que l'horaire continu pourrait-être introduit pour les élèves en scolarité obligatoire et particulièrement le cycle d'orientation ?
4. Pourquoi l'accès au terrain de foot synthétique d'Ecossia n'est-il pas permis ?

Je vous remercie pour vos réponses et vous souhaite une bonne suite de plénum. Merci.

Sabine REY

Merci M. ROBYR. La Municipalité souhaite-t-elle répondre ou bien différer sa réponse par écrit ?

Pierre BERTHOD

Mais en fait c'est ce que je voulais proposer, aussi par respect, finalement pour les questions posées par nos jeunes citoyens - ou plutôt futurs citoyens – ce que je vous propose, M. ROBYR, c'est nous soyons récipiendaires de vos questions, vous nous les envoyez à la chancellerie et comme ça on aura les bonnes réponses, enfin les réponses les plus précises possible à l'attention de cette jeunesse. Mais vous dire... en tout cas ce que j'ai réussi à noter, malgré la rapidité de vos propos c'est que les gradins d'Ecossia sont en train d'être imaginés ; la gratuité des bus, je me retourne vers vous, *why not* ? Et puis après, je n'ai pas réussi à noter... Hein, ah le terrain synthétique ? Je ne sais pas, c'est peut-être les différents usagers qui protègent, en fait, l'utilisation de ce terrain. C'est toujours intéressant : les enfants ont cette capacité de nous remettre face à nos responsabilités en nous posant des questions éminemment pointues et ça fait toujours du bien aux élus que nous sommes d'entendre les plus jeunes. Voilà Madame la Présidente.

Sabine REY

Merci Monsieur le Président. D'autres interventions ? Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Voilà, je ne suis plus trop bridée par le temps de parole, donc je peux m'exprimer. Notre Ville perd - et nous aussi - une personnalité avenante, souriante, sincère, calme, pragmatique, toujours à l'écoute, très engagée et cohérente... Des qualités personnelles utiles et bien présentes dans ton parcours professionnel dans le domaine du handicap, de l'intégration, de la santé, une touche sociale indispensable liée au respect de l'autre, la prise en considération de tout un chacun. Engagé au PS depuis bon nombre d'années, tu as assumé avec brio plusieurs fonctions politiques dès 2009 comme chef de groupe de l'Alliance de Gauche, assumant en parallèle la députation (suppléant puis député) et finalement, dès 2013, élu au Conseil municipal tu assures la vice-présidence de notre Ville, à la tête de dicastères variés sport, culture, jeunesse et intégration, actuellement celui probablement plus technique des constructions et bâtiments... Bien que ton départ chagrine, que tu puisses te consacrer pleinement à un nouveau challenge professionnel nous réjouit et notre Ville restera empreinte de ton engagement et de tes idées avec la concrétisation de jolis projets. Cher Olivier, notre groupe te remercie pour ton engagement fidèle et continu à défendre les valeurs qui sont nôtres et te souhaite le meilleur pour cette nouvelle aventure. (*Applaudissements*).

Sabine REY

Merci Mme METRAL. Y a-t-il d'autres prises de paroles ? Ça ne semble pas être le cas. Je clos donc... Pardon, excusez-moi, M. KALBFUSS.

Colin KALBFUSS

Excusez-moi, je n'ai pas de texte, je suis désolé. Chères et chers collègues, Madame la Présidente, Madame et Messieurs les membres du Conseil municipal et Monsieur le Président. Les beaux jours sont de nouveau chez nous, il fait 30 degrés, il fait beau et voici de retour les appareils à mobilité électrique sur les trottoirs par les jeunes et je voulais savoir s'il y avait quelque chose qui était prévu par le Conseil municipal ou par la police pour apprendre aux jeunes qui sont aux écoles les règles d'utilisation de ces engins parce que je trouve qu'il y a quand même beaucoup de dangers parce qu'il y a quand même beaucoup de jeunes qui vont à 20 km/h sur les trottoirs, qui passent derrière sans s'arrêter et je crois qu'on a eu de la chance qu'on n'ait pas encore eu des accidents. Voilà, vous m'excusez, c'est une question un peu bizarre. Mais voilà, je vous remercie.

Sabine REY

Merci M. KALBFUSS. Monsieur le Président, si vous avez... si vous souhaitez vous exprimer ?

Pierre BERTHOD

Oui, alors ce que je peux dire à M. KALBFUSS, c'est que depuis des années... et peut-être aussi que vous vous souvenez parce qu'en tout cas quand j'étais jeune, il y avait déjà ces cours de sensibilisation à la circulation routière et malheureusement je crois que les usagers, quel que soit leur âge, ne sont pas forcément toujours respectueux des règles et des lois de la circulation. Ce n'est en tout cas pas qu'avec des jeunes... avec l'usage d'ailleurs de véhicules qui soient électrifiés ou pas électrifiés, mais finalement, eh bien, ça continue ce processus de formation des jeunes à la circulation et la police essaye aussi de réprimander, voire d'amender, ceux qui enfreignent les règles en vigueur mais elle ne peut pas être partout et c'est, je dirais presque, du sens civique ou du sens citoyen – ou du respect tout simplement – qu'il faudrait avoir. Maintenant je ne sais pas si, soit mon collègue en charge de la sécurité, Eddy BENEY, soit ma collègue en charge des écoles, Laetitia MASSY, désire compléter mes propos, mais on a ce même souci. Mais après on ne peut... et on ne veut pas mettre un policier à chaque carrefour et puis à nouveau, je crois que ce n'est pas forcément les plus jeunes qui sont les plus problématiques dans l'usage et le suivi des règles de la circulation routière, c'est vraiment un problème multigénérationnel. Est-ce que quelqu'un veut compléter ? Mon collègue Pierre KENZELMANN, je lui passe volontiers la parole.

Pierre KENZELMANN

Voilà, bonsoir à tous. Alors rapidement, simplement préciser que les trottoirs sont dédiés aux piétons et pas aux véhicules électriques, à l'exception des enfants de moins de 12 ans qui n'ont pas la possibilité de conduire des vélos électriques ou des trottinettes électriques. Donc ces engins-là devraient aller sur la route, sur des éléments routiers, pour éviter justement une trop

grande différence de vitesse avec les piétons et les accidents malheureusement qui arrivent beaucoup trop souvent. Voilà quelques précisions que je peux vous apporter.

Sabine REY

Merci. Avant de passer la parole au président de la Ville de Sierre, y a-t-il d'autres interventions au niveau des conseillers généraux ? Apparemment, ce n'est pas le cas, je vous passe la parole, Monsieur le Président.

Pierre BERTHOD

Merci Madame la Présidente. Dans les divers, vous savez, depuis quelque temps, c'est là aussi qu'on a la possibilité, enfin que l'exécutif a la possibilité de donner quelques informations. J'en aurais trois pour vous, trois principales. Vous n'êtes pas sans savoir – ou je me permets de vous rappeler – ça fait plusieurs années que la Ville de Sierre a pour désir de fermer la circulation sur la place de l'Hôtel de Ville... de l'interdire au trafic motorisé. Et je vous donne une petite information sur l'état du dossier. Pour rappel, en fait, cette demande a été déposée au Canton il y a trois ans – trois ans et la demande c'était un changement de signalisation pour permettre au trafic motorisé de circuler en double sens sur la rue Centrale et donc de libérer la place de l'Hôtel de Ville. En fin 2020, le Canton a approuvé le projet et il y a un recours qui a été déposé par des opposants ; le recours a été rejeté en 2022 par le Conseil d'Etat. Les opposants... l'opposant en l'occurrence, s'est retourné vers le Tribunal cantonal, qui a statué en avril 2023, donc cette année, qui a rejeté la majorité de leurs griefs. Mais l'opposant a décidé de faire recours auprès du Tribunal fédéral le 23 mai dernier. Donc, eh bien, on laisse la justice faire son travail et on espère que dans les prochains mois, nous aurons une réponse positive du Tribunal fédéral qui permettra, eh bien, de fermer la circulation sur la place de l'Hôtel de Ville.

Je me permets, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, quelques dates... « *save the date* » pour vos agendas. Je vais vers la plus éloignée de nous, vous l'avez peut-être déjà vu aujourd'hui, c'est la réouverture de la nouvelle partie du Petit-Bois. Après avoir réalisé une première partie de réhabilitation, avec des aménagements, des bancs, des murets de pierre et l'amélioration des cheminements, la Ville a poursuivi la renaturation sur la partie "est" du Petit-Bois, avec la collaboration heureuse et efficace du parc naturel Pfyn-Finges, pour un projet qui, aussi par eux, est considéré comme exemplaire, qui a pu être réalisé en cœur de ville. Donc après quelques mois de réaménagement, de plantations et d'entretien, vous pouvez partir à la découverte des diverses essences qui ont été plantées et des nombreux aménagements pour la petite flore. Nous vous invitons tout de même, vous futurs promeneurs, à rester sur les chemins qui sont prévus à cet effet et, si vous en avez, de tenir vos chers canidés en laisse puisque la nature a besoin d'un peu de temps pour bien pouvoir se développer. Et la date c'est la suivante, je vous invite à réserver le **samedi 16 septembre prochain**, pour toute une journée en fait qui sera dévolue à inaugurer ce **nouvel espace du Petit-Bois**. La partie officielle dont l'heure exacte vous sera communiquée en temps voulu, mais elle est planifiée en fin de matinée, ici à la plaine Bellevue, enfin à l'entrée du Petit-Bois.

Deuxième information aussi, pour une **inauguration**, c'est celle **de l'avenue de la Gare**. Vous aviez peut-être suivi le processus, initialement d'ateliers participatifs, qui a duré plusieurs mois, cinq grandes étapes pour créer « la place idéale » selon les usagers, des phases de tests et le réaménagement de l'avenue de la Gare qui est terminé, les aménagements mobiles devront être installés. C'est un espace, qui, pour rappel, a été réaménagé de façon à pouvoir évoluer dans le temps et d'être une pièce du puzzle de « Sierre se Transforme ». Donc l'inauguration officielle est prévue le **24 août 2023 à 17h00** pour une petite partie officielle et vous nous feriez un honneur si vous étiez présents.

Et puis, plus proche de nous, puisque c'est ce **samedi 17 juin prochain**, il nous tient aussi à cœur de vous inviter, si vous en avez l'occasion, à venir du côté de la salle Omnisports, pour **la fête de l'espace des Glariers**. En fait, cet événement, organisé en collaboration avec l'ASLEC, a un double objectif. D'une part il permet de faire connaître l'espace de détente et de loisirs en cours d'aménagement qui jouxte la salle Omnisports. Ce lieu a été imaginé pour répondre aux attentes des habitantes et habitants du quartier et il comprend d'ores et déjà quelques aménagements publics. Il évoluera au fil des mois et des années pour coller aux besoins de la population alentours. D'autre part, dans la lignée de la mise en place du Phare Ouest, une grande fête de quartier est organisée pour amener la population à renforcer les liens de proximité et développer un sentiment d'appartenance, mais également de favoriser le mélange des générations et des cultures. C'est donc ce samedi. La partie officielle est prévue à 17h30.

Voilà, je termine en abondant dans les propos de Mme CLAUSEN METRAL. A mon tour, en tant que président de la Municipalité, d'adresser devant vous – je le ferai avec Olivier de manière plus privée, plus personnelle – mais de remercier Olivier pour son travail. On a, je crois Olivier, commencé ensemble au Conseil général, d'abord, 4 ans, ensuite, eh bien, 4 ans à l'exécutif et puis tu as eu la gentillesse de me supporter comme président, mais tu n'as pas tenu deux législatures... c'est dommage. Indépendamment du fait qu'on a tous compris ton choix personnel, on regrette évidemment que tu nous lâches dans un sens, mais c'est de compréhension, de sympathie et d'amitié qu'on comprend parfaitement ton choix, qui est un choix non pas personnel, mais qui est un choix de vie, un choix de carrière et puis on est convaincu que tu seras le meilleur des ambassadeurs de la Ville de Sierre, bien que tu t'expatries en dehors de notre canton. Et, Mesdames et Messieurs, et avec votre accord Madame la Présidente, j'aimerais passer la parole à notre vice-président, M. Olivier SALAMIN.

Sabine REY
Avec plaisir.

Olivier SALAMIN

Merci Pierre, chers collègues. Je me rends compte que même après 4 ans de Conseil général et un peu plus de 10 ans d'exécutif, on peut être pris de vitesse par le calendrier communal. Je n'ai en fait pas trop calculé le fait que ma séance de ce soir serait ma dernière séance avec le Conseil général, même si depuis quelque temps notre président me tanne pour que je chante « c'est ma dernière séance » d'Eddy MITCHELL et pas d'Eddy BENEY. Merci Isabelle pour le message, merci encore une fois pour ce petit mot. Je pense que vous avez effectivement bien compris que le choix que je fais il n'est pas contre la Ville de Sierre à laquelle je suis très attaché, mais par rapport à une opportunité professionnelle, ce qui pose évidemment la question de comment on concilie finalement un travail de milice avec un développement de carrière. J'ai eu l'occasion de dire au Conseil, en annonçant mon départ, combien j'avais apprécié ces années et combien j'appréciais de travailler dans une équipe qui soit solidaire, soudée et qui va de l'avant. Je pense que c'est essentiel parce qu'on passe quand même beaucoup de temps ensemble et ça me paraît très important. Je suis convaincu que le Conseil communal et le Conseil général peuvent trouver des chemins constructifs pour la Ville ; j'ai l'impression que c'est globalement l'ambiance qui nous unit et je vous souhaite de ne pas vous laisser freiner et d'aller dans les contraintes, mais plutôt d'aller dans l'élan. Pour moi, le dossier qui a pu vous être présenté pour le développement d'un nouveau quartier avec un projet de patinoire, c'est un des signes forts de ce nouvel élan et puis je regarderai de plus ou moins loin comment vos différents projets vont avancer et sans doute en participant à quelques séances encore pour voir comment les choses avancent. Alors merci à toutes et à tous pour votre collaboration, pour la bonne ambiance et puis tout de bon à chacun et chacune. (*Applaudissements*).

Sabine REY

Merci M. SALAMIN et bon vent pour vos nouvelles activités. Y a-t-il d'autres prises de paroles ? Puisque tel n'est pas le cas, je clos la séance à 19h52, merci et bonne rentrée chez vous. (*Applaudissements*).

Fin de la séance : 19h52.

Conseil général de Sierre

La présidente :

Sabine REY



Le secrétaire :

Tony SABINO



Abréviations :

PLR	:	parti libéral-radical
PS/CG-PCS	:	parti socialiste/centre-gauche – parti chrétien social
UDC	:	union démocratique du centre
Cogest	:	commission de gestion
CEU	:	commission de l'édilité et de l'urbanisme
CDD	:	commission du développement durable
RCG	:	règlement du Conseil général
SAIC	:	service des affaires intérieures et communales